



REGLEMENT INTERIEUR

Oihana est un parcours acrobatique en forêt dont l'accès est ouvert au public qui pratique sans encadrement ou accompagnement spécifique. Nous avons mis en œuvre tous les moyens et tout le personnel nécessaires pour assurer votre sécurité, mais celle-ci dépend avant tout de votre attitude et du respect des consignes de sécurité qui vous sont données par le personnel OIHANA. Si vous ne respectez pas ces consignes vous mettez votre vie en danger, ceci sous votre propre responsabilité.

En accédant au parcours ou en simple visiteur vous acceptez l'intégralité des clauses du présent règlement.



L'accès au parcours est compris dans une prestation payante incluant :

- le forfait pour réaliser le parcours,
- le prêt du matériel,
- l'initiation aux techniques de sécurité et d'évolution dans le parc,
- la surveillance de votre pratique par du personnel diplômé.



En cas de difficulté ou de blessure, prévenez ou faites prévenir le personnel OI HANA, celui-ci se tient à votre disposition pour vous aider à sortir du parcours.



La taille minimale pour évoluer sur le parcours « Adulte » est de 1,75m les bras levés.



Une tenue de sport est obligatoire (tenue vestimentaire et chaussures adaptées à la pratique de l'activité).

Les cheveux doivent impérativement être attachés, les objets pouvant tomber (téléphone, clés etc.) ainsi que ceux susceptibles de représenter le moindre danger ne doivent pas être gardés sur le parcours.



Vous évoluez en autonomie sous votre propre responsabilité et vous êtes garant de votre sécurité :

- ✓ Il est interdit de monter sur le parcours sans équipement de sécurité.
- ✓ L'initiation est obligatoire, et il est impératif de respecter les consignes de sécurité données lors de celle-ci sous peine d'exclusion.
- ✓ Tout comportement dangereux pour soi ou pour autrui entraînera l'exclusion du parc.
- ✓ Toute mauvaise utilisation du matériel ou des ateliers provoquant un accident met en cause votre responsabilité.
- ✓ Oihana a souscrit un contrat d'assurance en R.C. professionnelle sans couverture individuelle accident.
- ✓ Le pratiquant, accompagnateur ou visiteur s'engage à être assuré en responsabilité civile.



La pratique de cette activité est notamment interdite :

- ✓ aux femmes enceintes
- ✓ aux enfants de moins de 4 ans,
- ✓ aux personnes souffrant de maladies graves vis-à-vis d'une activité sportive et en particulier présentant des risques cardiaques ou d'ostéoporose, ou sujettes aux vertiges.
- ✓ aux personnes sous l'emprise de substances susceptibles de modifier leur comportement (drogues, alcool, médicaments etc.).





Une fois sur le parcours :

- ✓ Ne surestimez pas vos capacités. Soyez à l'écoute des conseils du personnel OIHANA, celui-ci se réserve le droit de vous diriger vers le parcours correspondant à votre niveau.
- ✓ Restez relié en permanence aux **câbles de sécurité** marqués en **rouge**. En tout point du parcours **ne déplacez qu'un seul mousqueton à la fois**.
- ✓ Il est interdit d'être plus de **trois personnes par plateforme**, et de sauter de celle-ci.
- ✓ Il est interdit d'être plus d'**une personne par atelier**.
- ✓ Il est interdit de sortir des parcours ailleurs que par les échelles prévues à cet effet.
- ✓ Il est strictement interdit de modifier l'équipement mis à votre disposition, ou d'échanger une partie de ce matériel : mousquetons, longues, poulies. Il doit être conservé tout au long du parcours. Il n'est pas admis d'utiliser du matériel de sécurité personnel.
- ✓ Il est interdit de quitter le parc avec le matériel.
- ✓ En cas de perte ou de détérioration, il sera demandé au pratiquant le remboursement du matériel (boudrier 70€, double longe 30€, mousqueton 15€, poulie 70€, casque 50€, lampe frontale 50€).
- ✓ Il est impératif d'écouter les consignes des Moniteurs et pour tout problème n'hésitez pas à les appeler, ils sont là pour Vous !



Le parcours et les enfants :

- ✓ Les pratiquants du parcours « Enfant » sont obligatoirement surveillés par un adulte responsable.
- ✓ Les enfants de 8 à 12 ans qui évoluent sur le parcours « Adulte » doivent obligatoirement être accompagnés en hauteur par un adulte.



Aucun remboursement ne peut être effectué, toute activité commencée est due.

En cas de pluie, d'orage ou de risque majeur, OIHANA se réserve le droit d'arrêter les activités pour des raisons de sécurité. Dans le cas où cet arrêt interviendrait avant d'avoir atteint la 2^{ème} échappatoire et moins d'une heure après le début de votre parcours, un accès gratuit nominatif vous sera offert.



OIHANA ne saurait être tenue pour responsable de toute dégradation ou perte des effets personnels des pratiquants, accompagnateurs ou visiteurs. Le parking à disposition n'est pas surveillé.



Vous vous engagez à respecter l'environnement (faune, flore). Des poubelles sont mises à votre disposition.



Il est strictement **interdit de fumer** dans l'ensemble du parc.



Nos amis les chiens sont acceptés dans l'enceinte du parc s'ils sont tenus en laisse.

Toute personne ayant un comportement pouvant entraîner un risque pour lui ou pour autrui, ou ne respectant pas le présent règlement sera exclue du parcours sans pouvoir prétendre à aucun remboursement ni dédommagement.

La Direction

